



Non respect de la loi hoguet par un agent immobilier

Par **marine**, le **09/02/2011** à **23:52**

Bonjour,

je voudrais savoir comment faire attester du non respect de la loi hoguet par un titulaire d'une carte de transaction

absence de caisse de d'assurance identifiable

absence de grille tarifaire

non respect de ses obligations contractuelles

menaces insultes par écrit de façon à forcer les collaborateurs et les clients à se plier à des exigences en contradiction avec les mandats et les différents accords de collaboration

défaut de conseil et j'en passe

Je voudrais que cette brebis galeuse cesse de nuire à notre profession, et protéger ses victimes présent et passé

Notre mauvaise image de marque est lié à ce type d'abus.

A titre personnelle je souhaite faire valoir un contrat dument signer par le titulaire de la carte et son gérant, je serais heureuse de saisir le tribunal de commerce pour faire valoir mes droits

merci de votre aide

les sommes enjeu étant importante toute assistance juridique sera la bienvenue

Par **fabienne034**, le **10/02/2011** à **08:52**

bonjour,

il suffit de faire un signalement au procureur de la république ou de déposer plainte

pour tout savoir sur le dépôt de plainte

<http://www.fbis.net/recourspenaux1.htm>